

# LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EST LANCÉE SUR LA TUDE



Au lieu-dit Pavillon, le syndicat a adouci la chute d'eau, retiré les anciennes écluses et aménagé une rivière de contournement.  
Photo CL

Par Pascal HUORD, publié le 30 juin 2020 à 21h11.

**La continuité écologique n'est pas un vain mot sur la Tude. Un programme d'investissement est lancé sur 10 ans pour faire sauter les verrous de la rivière.**

Récemment Gaël Pannetier, le directeur du syndicat d'aménagement du bassin-versant Dronne aval a pu photographier sur la Tude un cingle plongeur, sorte de passereau, capable de plonger pour se nourrir de larves ou de petits poissons dans les eaux vives des rivières. Sa présence, rare, est aussi un révélateur des milieux préservés et propres. « *C'est un très bon signe* », souligne Gaël Pannetier.

Car le syndicat d'aménagement a engagé un très gros programme pour restaurer la continuité écologique de son bassin, sur la Tude comme maître d'ouvrage et sur la Dronne comme assistant à

maître d'ouvrage. Un programme d'un million d'euros. « *L'objectif c'est de restituer le cours naturel de la rivière et maintenir la libre circulation des poissons et des sédiments* », ajoute Gaël Pannetier.

Le programme consiste donc à éliminer tous les obstacles artificiels, et donc ceux construits par l'homme, parfois depuis des siècles, en particulier près des moulins.

Sur la Tude une trentaine d'ouvrages limite cette circulation. Le syndicat vient de faire sauter deux de ses verrous. Le premier entre Bazac et Médillac, au lieu-dit Pavillon. A cet endroit existe un dénivelé d'environ 1,60 surmonté d'anciennes écluses datant des années 70. Un rempart infranchissable pour les poissons migrateurs soucieux de se reproduire en amont de la rivière (anguilles, aloses, lamproies...). Le syndicat a retiré les écluses, réaménagé la chute d'eau avec des enrochements pour faciliter sa traversée et surtout le syndicat a créé une petite rivière de contournement avec une série de paliers pour permettre aux poissons de remonter la Tude.

## Un million d'investissement sur 10 ans

---

Un autre ouvrage sur le même principe mais avec une hauteur plus réduite a été réalisé au lieu-dit Bertaud, entre Chalais et Saint-Avit. Des travaux conséquents pour le syndicat (100.000 € pour le premier, 65.000 € pour le second) subventionnés à 80 % essentiellement par le bassin Adour-Garonne, le Département et la Région. Un autre chantier est programmé au lieu-dit Bosseau à quelques kilomètres de là à Chalais.

Sur l'ensemble du bassin le syndicat travaille « *au cas par cas. Cela peut aller d'un aménagement simple jusqu'à la création d'une rivière de contournement et par la création de passes à poissons. Tout dépend de la hauteur du seuil à franchir* », détaille le technicien. Sur la Tude, le syndicat acquiert le foncier pour faciliter les démarches ce qui n'exclue pas un long travail de préparation, d'études et de concertation, en particulier avec les propriétaires de moulins eux-mêmes contraints d'engager des travaux pour assurer cette continuité écologique qui est la conséquence d'une directive européenne traduite dans le droit français en 2013.

Le syndicat espère avoir restitué l'ensemble de la continuité écologique d'ici 2027 à raison de deux ou trois réalisations par an. « *Actuellement nous avons douze projets en cours d'études.* »

Ces travaux faciliteront également la fluidité de la rivière sans modifier ses débits. Les sédiments en circulant dans ce flux ne risqueront pas de s'accumuler sur certains seuils. « *C'est aussi moins d'embâcles sur les rivières que les techniciens doivent dégager et c'est parfois un travail dangereux* », souligne Joël Boniface, le président du syndicat. On estime que ces travaux permettront une économie de l'ordre de 1 000 € en charges d'entretien de fonctionnement.

## Convaincre les propriétaires privés

Si sur la Tude, le syndicat est chez lui, c'est plus complexe sur la Dronne. Des collectivités s'y sont lancées comme la commune d'Aubeterre ou la CDC Lavalette-Tude-Dronne à Nabinaud. « *Et des privés commencent à s'y mettre. Ça vient progressivement* », assure Gaël Pannetier. Même s'il y a encore des réticences de la part de propriétaires de moulins qui s'étonnent que leurs aménagements datant de plusieurs siècles puissent constituer des obstacles à cette continuité. « *D'abord à l'époque c'était déjà des obstacles et depuis l'homme a aménagé l'espace à sa main, avec l'activité agricole et l'urbanisation qui ont modifié la circulation des rivières. Par ailleurs les moulins qui étaient autrefois des usines ont perdu cette vocation* », souligne le technicien. Mais tous les propriétaires de moulins, qui ont le plus souvent un usage résidentiel, n'ont pas forcément intégré cette obligation dans leur projet.

[SUD-BARBEZIEUX](#)

[ARTICLES ABONNÉS](#)

[MÉDILLAC](#)

[BAZAC](#)

[CHALAIS](#)

[SAINT-AVIT](#)

[ACTUALITÉ](#)

CONTENUS SPONSORISES

---